

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 9 MARS 2020

Nombre de conseillers

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2019

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, GOISET Lucien, WATTREE Michel, MAGNIN Didier, MAUVAIS Guy, Mme WADOUX Céline.

Absente excusée : Mme BRUOT Céline.

Pouvoir de Mme BRUOT Céline à M. GAUTHIER Frédéric.

Mme WADOUX Céline a été élue secrétaire.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget communal 2019 ayant été voté au niveau des chapitres, le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres également.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire les dépenses inscrites au BP mais également celles inscrites lors des décisions modificatives éventuelles.

En revanche, les RAR (crédits reportés) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées.

Chapitre	Crédits votés au BP 2019	RAR 2018 inscrits au BP 2019	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2019	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre art. L 1612-1 CGCT
D 21	110 000€	0€	0€	110 000€	110 000 /4 soit 27 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits suivants:

Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts	Affectation
D 21	21318	10 200€	Travaux de restauration portail en pierre accès logements
D 21	2188	200€	Acquisition d'une mini-chaîne audio

qui seront inscrits au budget primitif 2020.

Vente de l'ancienne Mécabenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder l'ancienne Mécabenne de la commune à M. KNAB Dominique de Cornot pour la somme de 70€ (soixante dix euros). Un titre de recette de 70€ sera réalisé.

Dédommagement épandage Eurosérum – Année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le dédommagement pour l'épandage Eurosérum de l'année 2019 d'un montant de 666.11€ (six cent soixante six euros et onze cents).

En Mairie, le 10/03/2020

Le Maire,

Maurice PIOCHE.